

CONSENSUS ET POSITION DE L'AFRIQUE SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE

(version de Sept 2011)

REFORME DE L'AIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan

Préambule

1. Nous, les représentants¹ des Etats membres de l'Union africaine, des parlements, des communautés et institutions économiques régionales, de la société civile y compris les groupes de femmes et de jeunes, du monde des affaires et de l'académie, présentons *pour la première fois*, une position et un consensus communs pour l'efficacité du développement en Afrique ;

2. *Relevant* que l'Afrique est en train d'inspirer le changement à travers des réformes politiques et socio-économiques sous-tendues par les valeurs clés communes que sont l'appropriation, le leadership et les partenariats dans l'agenda de transformation qui est basé sur la vision de l'Union africaine d'une « Afrique intégrée, avant-gardiste, prospère, dynamique et paisible, représentant une force dynamique dans l'arène mondiale » ;

3. Réitérant que le continent est une ressource qui a servi toute l'humanité grâce à des biens publics mondiaux pendant plusieurs siècles et qu'il apporte au monde des atouts naturels et humains indiscutables parmi lesquels les dépôts riches et complexes de minerais, de pétrole et de gaz en même temps que le poumon écologique que représentent ses forêts tropicales.

4. **Soulignant** que le Continent, dans la décennie passée, a enregistré de taux élevés de développement sans précédents tout en faisant des progrès significatifs dans les politiques de gouvernance conduisant à une bonne performance macro-économique malgré l'impact négatif de la crise économique et financière mondiale de l'heure;

5. Notant que la gouvernance démocratique, juste et responsable est le pivot pour la réalisation de l'Agenda de développement efficace de l'Afrique, y compris le rôle important des acteurs étatiques et non étatiques africains.

6. **Reconnaissant et renforçant** le besoin ultime et indispensable pour l'Afrique de prendre l'entière responsabilité de son propre développement, à travers l'utilisation effective des ressources tant internes qu'externes, pour réaliser les priorités de développement; de l'Afrique, les objectifs du millénaires (ODM), aussi bien que d'autres objectifs de développement régionaux ou internationaux

7. **Reconnaissant également que les droits de l'homme, l'égalité de genre, le renforcement des capacités des femmes et des jeunes de même que la justice sociale sont les pierres angulaires**

¹ Sous le patronage de la Plateforme Africaine pour l'efficacité du développement (APDev), l'Union Africaine a mis sur pied un mécanisme de coordination et de développement de la coalition continental visant à mobiliser et consolider la participation et la voix de l'Afrique, vers la définition des positions sur les thèmes inter connectés de l'EA et de la CSS avec le DC comme moteur principal. En 2010, la 1ère et la 2ème Rencontres régionales africaines qui ont eu lieu à Pretoria et à Tunis, ainsi que la 3ème Rencontre à Addis Abeba, ont donné lieu à de messages clés contenus dans cette communication de prise de Position.

d'agenda de développement efficace inclusif pour la réalisation de la transformation de l'Afrique ;

8. Admettant que l'Aide publique au développement (APD) continue de jouer un rôle dans le financement du développement à court et moyen termes et que les pays africains sont en train d'intensifier les efforts pour améliorer la mobilisation des ressources locales et réduire la dépendance de l'Aide à long terme²;

9. Reconnaissant en outre les améliorations dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, particulièrement à travers l'orientation actuelle de la politique sur l'augmentation des capacités du Continent à ajouter de la valeur, comme moyen de réduire la dépendance de l'Afrique de l'Aide ;

10. Notant que les frontières du développement sont en train d'être redéfinies par de nouvelles opportunités, des acteurs émergents et des relations créatives, à travers l'augmentation des échanges Sud-Sud qui ont donné lieu à des orientations, des innovations, des formes non-traditionnelles nouvelles de partenariats de développement à tous les niveaux ;

11. Notant également que l'interface de l'Afrique avec l'architecture de coopération pour le développement mondial requiert comme idéologies centrales, des partenariats authentiques et axés sur la valeur requérant la re-priorisation des relations alignées aux approches basées sur le droit, la transparence et le repositionnement des structures et objectifs globaux, en vue de la création des conditions durables pour le développement, la création de richesse et la prospérité de l'Afrique ;

12. Conscients également que vivant dans une économie hautement intégrée, l'intégration régionale est un outil fondamental pour s'assurer que l'aide et le développement efficaces en Afrique, et que les avancées dans les capacités de production du continent ne pourront arriver isolément, ainsi, le continent est prêt à émerger comme nouveau pôle de croissance sur la base de solides perspectives sous-régionales pour des relations économiques mutuellement bénéfiques pour faire face aux déséquilibres mondiaux actuels et aux priorités nationales ;

13. Reconnaissant l'importance de faire avancer le consensus mondial reflété en particulier dans la Déclaration de Paris(DP) sur l'efficacité de l'Aide (2005) et l'Agenda d'Accra pour l'Action de 2008 (AAA) pour des normes uniformes et une base commune d'engagement sur la qualité et la gestion de la fourniture de l'aide, et encourageant toutes les parties à accorder l'attention nécessaire à l'Agenda inachevé dans le contexte de développement global;

14. Réaffirmant l'Engagement de l'Afrique pour la transformation de son économie pour réaliser une croissance partagée et inclusive en mobilisant les ressources nationales, régionales et mondiales de même que les nouveaux partenariats contribuant par là à la croissance mondiale et encourageant les partenaires du développement à soutenir et à travailler au sein de cette priorité ;

15. Apprécient le rôle de plus en plus éminent que le secteur privé domestique joue en Afrique pour faire avancer le développement économique sur le continent, facilitant en particulier, des échanges technologiques et les investissements diligentés par le Sud, élargissant les assiettes

² Deuxième conférence conjointe des ministres de l'économie et des finances de l'UA ainsi que la conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique- de la CEA au Caire en Egypte, juin 2009

fiscales locales, répondant à la demande des consommateurs, et créant des emplois, en particulier pour la jeunesse et les femmes africaines ;

16. Réitérons notre détermination politique et notre engagement pour le développement des capacités en vue de l'amélioration de la croissance inclusive de l'Afrique et les résultats du développement au niveau des pays et des régions, prenant en compte le fait que le développement n'est rien d'autre qu'un processus de renforcement des capacités et d'autodétermination ;

Ci-après nous;

17. Interpelons les partenaires au développement de l'Afrique, afin qu'en s'occupant de l'Agenda inachevé, qu'ils alignent leur soutien aux priorités du Continent, s'assurant par là que l'Aide complète les financements locaux et d'autres sources alternatives pour un développement efficace.;

18. Interpelons les pays africains afin qu'ils accélèrent les politiques qui vont au "delà de l'Aide" à travers l'utilisation effective et innovante des ressources domestiques et le développement des capacités d'implémentation appropriées, avec le secteur jouant un rôle clé;

19. Réitérons de ce fait, que le dialogue de coopération pour le développement mondial à Busan doit passer de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de développement pour l'inclusivité, l'équité, l'égalité de genre, la durabilité de l'environnement et de meilleurs résultats de développement. .

Priorités clés pour le développement efficace

20. L'objectif global de l'Afrique est de parvenir à l'efficacité du développement en optimisant la gestion et l'utilisation de toutes les politiques, ressources et processus. Dans le contexte africain, pour que l'aide soit efficace, elle doit être entièrement intégrée dans un contexte de développement plus large..

21. Par conséquent, les priorités clés pour la réalisation de l'efficacité du développement portent sur :

- a. **L'Agenda inachevé de l'efficacité de l'Aide:** un accomplissement accéléré et complet des engagements de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra pour l'Action est important. En particulier, les engagements portant sur l'utilisation des systèmes des pays, l'élimination de la conditionnalité, la promotion de la transparence, la prévisibilité de l'aide et de responsabilité mutuelle doivent être entièrement tenus. Par ailleurs, tel qu'indiqué dans l'AAA, la mise en œuvre de l'égalité des genres, des droits de l'homme, de la durabilité de l'environnement, doit informer l'agenda pour l'efficacité de développement ;

Il est impératif pour les pays africains, les organisations régionales et les partenaires de développement de trouver des moyens innovant pour orienter l'aide vers le développement des capacités pour la mobilisation des ressources domestiques. Par conséquent, l'aide doit œuvrer avec d'autres instruments afin de soutenir efficacement les résultats du développement. Fondamentalement, pour accélérer l'impact sur le développement des interventions de l'aide, l'Afrique renforce l'urgence de recadrer le modèle de fourniture de l'aide pour un qui soit plus robuste et plus approprié au contexte et qui reflète le paysage de

développement de l'Afrique. Le Continent fait donc appel au soutien total de ses partenaires de développement afin d'œuvrer pour la réalisation de ce objectif à Busan et au-delà. Ceci requiert l'alignement de l'aide aux priorités tant nationales que régionales.

b. Les capacités pour l'efficacité du développement : Le développement des capacités essentielles pour la réalisation du renouveau de l'Afrique sur la base d'une vision claire, d'une planification stratégique, d'un leadership responsable et efficace ainsi que des institutions capables à tous les niveaux. Il constitue 'le comment' pour la sortie du Continent de la dépendance de l'Aide pour aller vers l'autosuffisance et le développement durable. Le développement de l'Afrique dépend donc de l'amélioration des atouts humains et institutionnels disponibles en ajoutant de la valeur aux abondantes ressources naturelles et construire des économies durables. Ainsi, des secteurs publics et privés capables conduiront la transformation de l'économie de l'Afrique.

C. Dimension régionale de l'efficacité du développement: L'Afrique a fortement embrassé une approche d'intégration régionale pour garantir ses objectifs de développement basée sur des partenariats inter et intra Afrique et la solidarité dans la poursuite des priorités communes. D'où le plaidoyer pour une incorporation explicite de la dimension régionale pour l'efficacité de l'aide où le rôle essentiel des communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique en tant que mécanismes principaux pour la coopération Sud-Sud dans l'architecture de l'Union africaine est renforcé. Les investissements au plan régional dans des secteurs prioritaires requièrent l'expansion des mécanismes de financement innovants tels que l'optimisation de l'APD pour mobiliser les ressources de financement privées ainsi que la possibilité pour les institutions multilatérales de soutenir directement les organisations régionales, en particulier les CER. L'architecture globale émergente devra refléter le niveau régional.

D. La coopération Sud-Sud: De nouvelles formes de coopération Sud-Sud apparaissent au fur et à mesure comme l'approche de partenariat la plus prometteuse pour soutenir les processus de construction entièrement africains et menés par les africains pour le développement et la gestion d'une économie du savoir pour le développement, aussi bien que la solidarité entre les pays. Ceci favorise l'espace institutionnalisé pour une revue par les pairs et l'étude mutuelle basée sur les expériences parmi des pays africains et d'autres partenaires du Sud, y compris des économies émergentes. Dans ce but, l'Afrique soutient plus fortement les partenariats horizontaux et triangulaires.

e. "Au delà de l'Aide": L'Afrique s'engage à utiliser des mécanismes autonomes d'« au-delà de l'aide » pour réduire la dépendance de l'aide et stimuler une base de finance de développement forte et diverse pour la durabilité. L'aide au développement devrait être orientée particulièrement vers l'économie réelle de l'Afrique afin d'améliorer l'itinéraire de croissance actuel, en assurant l'implication et la participation totales d'un secteur privé renforcé. En outre, les partenaires du développement doivent entreprendre des actions plus fortes pour prévenir la fuite des cerveaux de l'Afrique vers leurs territoires et s'assurer que les paradis fiscaux soient éliminés. Ceci requiert la mise en application dans les pays développés des politiques visant un rapatriement effectif des ressources africaines. Ces ressources sont une source de finance de développement pour l'Afrique.

f. **Vers une nouvelle architecture de la coopération au développement:** L'Afrique est engagée à construire et renforcer les coalitions qui consolideront la coopération menée par le Sud aux niveaux intra et interrégionaux. Réaliser l'Agenda de l'efficacité du développement de l'Afrique dépend donc de la formation des partenariats créatifs qui promouvront les formes de coopération de développement plus inclusives, équitables et durables. Cette nouvelle architecture appelle aussi à l'adoption des mécanismes robustes dirigés par les africains pour suivre le progrès et les résultats post-FHN-4. Il est fondamental que le mécanisme émergent ne serve pas à marginaliser davantage l'Afrique. De ce fait, l'architecture doit refléter les réalités du Continent et une organisation de développement spécifique y compris la dimension régionale.

22. Dans l'ensemble, l'aide doit aider à construire, entretenir et utiliser les capacités africaines pour renforcer les systèmes des pays et des régions pour un développement qui soit efficace et puisse : stimuler la croissance inclusive et centrée sur les citoyens, cibler les secteurs productifs (particulièrement les petites et moyennes entreprises), l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures, l'accès au marché et au commerce, les industries extractives, l'intégration régionale, l'investissement direct domestique et étranger, l'éducation, la durabilité de l'environnement, la science et la technologie, avec un accent particulier sur les groupes marginaux, particulièrement les femmes et les jeunes.

23. L'Afrique souligne qu'au centre de la fourniture d'aide, il doit y avoir une amélioration plus systématique des capacités individuelles et institutionnelles, soutenue par des cadres de politique habilitants ; se focalisant sur l'aménagement des capacités locales et renforçant les institutions de finance de développement de l'Afrique, les instituts de recherche et les universités africaines pour ajouter de la valeur aux ressources naturelles abondantes du Continent.

L'agenda inachevé de l'efficacité de l'aide

24. Les ressources d'aide jouent un rôle catalytique dans la poursuite de l'efficacité du développement, et les secteurs productifs, avec une attention particulière à l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire, les infrastructures, le commerce et l'investissement, la production du savoir et l'inclusion sociale.

25. Plusieurs partenaires de développement n'ont pas encore tenu leur engagement à commettre 0.7% du **PIB** comme APD. Au même moment, les flux de l'APD sont en baisse dans certains pays et régions comme conséquence de la crise financière et économique mondiale engendrant des orphelins de donateurs. Tenir entièrement leurs engagements pendants, en accord avec le Consensus de 2002 de Monterrey, et le Sommet G8 de Gleneagles de 2005 est essentiel pour augmenter les niveaux du flux d'aide. Le cadre de planification, d'implémentation et de suivi du développement doit être initié au plan national et être utilisé par les partenaires du développement pour coordonner leur soutien.

26. La corruption est un défi récurrent pour les réformes de la gouvernance économique et politique de l'Afrique, y compris une meilleure fourniture d'aide. Plusieurs gouvernements africains ont adopté des mesures législatives et des politiques anticorruption spécifiques appropriées pour faire face aux abus, aux détournements des ressources de l'aide. Ceci constitue une partie essentielle des efforts renouvelés pour combattre la corruption dans toutes ses

ramifications après avoir mis en place toutes les conditions et systèmes nécessaires pour encourager la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques y compris l'aide. Au niveau continental, les Etats membres de l'Union africaine adoptée la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption dans la poursuite des principes de l'appropriation démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance. Les partenaires de développement doivent compléter les efforts africains en menant des actions plus fortes et plus décisives pour combattre les paradis fiscaux, et prévenir des flux illicites de capitaux de l'Afrique et le recouvrement des retombées provenant des mauvaises pratiques des corporations multinationales opérant dans le continent.

27. A cet effet, nous:

a. Réaffirmons la primauté des pays africains dans la détermination, l'appropriation et la conduite de son agenda de développement ;

b. Reconnaissons que la transformation et la diversification économiques requièrent un équilibre excellent entre un secteur privé capable et disposant de bonnes ressources; une population civile active et un état de développement efficace et responsable qui ajoute de la valeur à l'économie véritable en tant que moteur pour le développement durable et inclusif;

c. Prenons la résolution de programmer et gérer l'aide plus efficacement pour atteindre des résultats de développement, la responsabilité et la transparence, y compris à travers la construction des institutions fortes pour la responsabilisation, la surveillance et l'implémentation ainsi que la promotion d'une plus grande participation du Parlement, de la société civile et le secteur privé dans la définition et l'exécution de l'agenda du développement;

d. Insistons sur le fait que le cadre de Responsabilité Mutuelle doit embrasser l'installation et le renforcement d'une information sur l'aide propre à l'Afrique, une large appropriation des systèmes de gestion et de suivi, la création des cadres de dialogue entre les parties prenantes et l'intégration des droits de l'homme et l'égalité des genres.

28. Ainsi, nous:

1. Réitérons l'exigence primordiale pour les partenaires de développement d'honorer leurs engagements de fournir l'APD de l'ordre de 0.7% du PIB et au-delà. .

2. Insistons sur le besoin pour un engagement politique mondial au plus haut niveau pour l'agenda inachevé de l'aide.

3. Soulignons le besoin pour un plan d'action concret de la part des partenaires au développement pour achever l'agenda inachevé de l'efficacité de l'aide y compris, mais sans limite à l'utilisation des systèmes des pays, l'harmonisation, la prévisibilité de l'aide, l'alignement, la responsabilité mutuelle et la transparence ainsi que l'élimination des conditionnalités.

4. Demandons aux partenaires de développement, d'être plus sensibles aux contextes et aux besoins nationaux et régionaux. L'harmonisation des politiques et procédures au niveau international, y compris à travers une plus grande délégation de pouvoir aux bureaux des pays ou régionaux ; l'utilisation des systèmes et procédures des pays et des régions de même que

l'alignement demeurent primordiaux. Une attention et un soutien spéciaux doivent être accordés aux états post-conflits et fragiles.

5. Faisons également appel aux partenaires de développement afin qu'ils complètent les efforts de l'Afrique à surmonter le défi de la corruption en prenant des actions décisives pour recouvrir la fuite illicite des capitaux d'Afrique et en particulier les retombées de mauvaises pratiques des firmes multinationales opérant sur le Continent.

29. Appelons d'avantage à des efforts concertés vers l'adoption des cadres d'évaluation de la responsabilité mutuelle, construisant sur la confiance mutuelle et le renforcement de toutes les parties prenantes dans le prochain déploiement de l'efficacité de l'aide.

Capacités pour l'efficacité du développement

30. L'Afrique requiert les « capacités transformationnelles » pour le leadership, l'inclusivité et les institutions efficaces afin de répondre de manière appropriée à son agenda de croissance et de renouveau. La construction d'états efficaces et responsables capables de traduire les politiques de développement dans la pratique, alignant des ressources d'Aide aux priorités nationales et produisant des résultats de développement sectoriels, nationaux et régionaux est donc un aspect essentiel pour la création des conditions durables pour le développement.

31. En général le développement des capacités est la principale voie pour réaliser la stratégie de sortie du Continent de l'Aide et afin de prendre le contrôle total de son agenda pour le développement. Le Continent a reconnu le développement des capacités comme un agenda à part entière et a déterminé ses propres priorités sur la base du Cadre stratégique de développement des capacités (CSDC) adopté par le 14ème Sommet d'Union africaine de février 2010 comme la référence et le guide de politique communs de l'Afrique concernant la construction, la mobilisation, l'entretien, l'utilisation, l'ajout de la valeur et la rétention de la capacité.

32. L'Afrique est donc engagée à transformer son leadership aux niveaux tant politique que technique, en renforçant les capacités des citoyens par l'utilisation effective du potentiel, des compétences et des ressources africaines pour la croissance aux plans interne et continental ainsi que le renouveau. Ceci est réalisable à travers une connaissance factuelle de même que l'innovation, l'amélioration de la compétence des développeurs de capacité, le tout visant des capacités de planification et d'implémentation intégrées pour des résultats améliorés. Plus important encore, une population entièrement engagée et habilitée avec la capacité de s'approprier et de mener le développement requerra une plus grande responsabilité ainsi qu'une plus grande transparence de la part d'institutions étatiques et autres acteurs non gouvernementaux. De ce fait, une très haute priorité consiste à développer les capacités de la demande à recentrer la trajectoire du développement.

33. En outre, pour que l'agenda progressif de l'Afrique soit réalisé, entretenir des institutions qui améliorent la performance, y compris les structures de genre et de jeunes, est essentiel pour transformer le Continent à travers des résultats durables. Pour un développement efficace, l'aide doit donc être alignée avec ces hautes priorités afin d'améliorer des systèmes et processus qui soutiennent le développement.

34. En conséquence, nous:

a. **Affirmons** que, comme principe, TOUS les investissements dans le développement devraient garantir et réaliser des résultats de développement des capacités. Le développement des capacités devrait donc être un baromètre principal dans l'évaluation de l'impact et des résultats de l'aide pour le développement en Afrique, d'où le besoin de concevoir et d'institutionnaliser les indicateurs de développement de capacité;

b. **Réitérons** que fournir l'aide à travers les systèmes nationaux et renforcer les institutions de développement (gouvernementales et non gouvernementales) sont essentiels dans le développement des capacités nationales pour la gestion de la finance de développement et la fourniture des résultats escomptés;

c. **Recommandons** vivement à nos partenaires de développement de soutenir la réalisation de la transparence fiscale et le renforcement de la fonction de surveillance des Parlements, de la société civile et du secteur privé, pour plus de responsabilité dans la programmation et l'utilisation des ressources de développement (provenant de l'aide ou non);

d. **Réitérons davantage** que le développement des capacités est essentiel pour soutenir des gouvernements post-conflit dans leur processus de construction de la paix et de l'état et en appelons à des efforts mondiaux et humanitaires coordonnés centrés sur la mobilisation et l'utilisation des capacités locales et régionales nécessaires en premier, étant donné que ceci permettra la promotion de l'appropriation et le leadership sur le plan local dans la transition d'une situation de fragilité à une situation d'agilité ;

e. **Encourageons davantage** nos partenaires de développement à soutenir les programmes et projets africains de développement des capacités à travers une coopération triangulaire, avec pour objectif d'encourager des échanges Sud-Sud intra-Afrique pour un déploiement effectif des compétences et potentialités africaines.

Dimension régionale de l'efficacité du développement

35. L'intégration régionale demeure de haute priorité sur l'agenda politique et économique du Continent. Le besoin de développer des marchés régionaux pour construire des économies d'échelle et la compétitivité est d'une importance significative pour le développement futur de l'Afrique. L'intégration régionale a toujours occupé une place de choix dans l'agenda politique du Continent. La contribution des organisations régionales à l'efficacité de développement doit s'assurer de l'application des principes de complémentarité, de géométrie variable, la subsidiarité et la cohérence politique/réglementaire aux niveaux national, régional et continental. La même chose s'applique aux interventions et au soutien des différents types d'organisations internationales. La gestion régionale de l'aide devra inclure des mécanismes de suivi efficace qui

rehaussent la responsabilité mutuelle pour la transparence, la prévisibilité, l'appropriation, l'alignement et l'utilisation de ses propres systèmes et procédures.

36. La maximisation totale de la dynamique intra-régionale de coopération Sud-Sud dans la gestion du développement est également importante. De ce fait, les pays africains et les partenaires de développement devraient investir plus dans l'exécution des mécanismes de coordination régionaux particulièrement le Traité Abuja de 1991 établissant la Communauté Economique de l'Afrique et le Plan d'Action de Lagos de 1980 ainsi l'alignement à ceux-ci pour stimuler l'efficacité du développement. Le niveau régional est un élément important dans la construction d'un itinéraire de développement propre à l'Afrique.

37. Par conséquent, nous:

a. Réitérons notre détermination à appliquer entièrement les dispositions du Traité Abuja et du Plan de Lagos d'Action;

b. Entreprendrons de renforcer les capacités des Communautés économiques régionales (CER) à formuler et mettre en œuvre des plans et des initiatives clairs et cohérents, y compris la mise en place des systèmes légaux, administratifs et réglementaires nécessaires à leur fonctionnement efficace;

c. Nous engageons à développer des dispositions de partage de coût et de charge et accentuer l'implémentation au niveau national de politiques régionales;

38. A cet égard, nous:

a. Demandons l'incorporation urgente de la dimension régionale dans l'agenda de l'efficacité de l'aide pour les approches de développement et la fourniture d'aide qui renforcent le rôle essentiel des CER de l'Afrique ainsi que les organisations régionales similaires;

b. Réitérons la nécessité pour les politiques de la communauté internationale de soutenir l'intégration régionale en Afrique en cherchant à renforcer les capacités des institutions régionales et en travaillant avec le secteur privé africain pour encourager la formation de chaînes de valeur régionales durables;

c. Réaffirmons l'urgence d'honorer les conclusions du cycle de développement de Doha de l'OMC comme complément aux avantages de l'intégration régionale aux fins de ce qui précède;

d. Exhortons les partenaires au développement afin qu'ils identifient les nouvelles manières de planifier, financer et implémenter les programmes et les projets au niveau régional, par exemple, à travers l'établissement des fonds communs centralisés au niveau régional, comprenant des ressources tant internes qu'externes.

Les partenariats transcontinentaux et la nouvelle architecture de la coopération pour le développement

39. Il est important de noter que l'Afrique demeure engagée pour le développement des partenariats de valeur orientés résultats basés sur l'égalité, le respect mutuel, la confiance et la responsabilité et en accord avec la réalisation de sa vision de développement. Le sentier le plus prometteur à l'efficacité de développement est celui qui inclut l'engagement et les contributions de tous les secteurs de la société africaine avec le soutien des partenaires de développement. C'est seulement par de tels partenariats créatifs que nous pouvons garantir la transformation.

40. Cette nouvelle architecture de l'Aide exige une Afrique plus forte, en vertu du pouvoir de l'auto-organisation et capable de gérer ses partenariats. À cette fin, la voix africaine continuera à être mobilisée et consolidée par les mécanismes de coordination de l'Union africaine de manière à unir le Continent autour de valeurs et de priorités partagées dans l'affrontement des déséquilibres mondiaux de l'heure

41. L'accent est mis les partenariats transcontinentaux et l'architecture de la coopération pour le développement pour construire à partir de ce qui existe déjà sur le sol africain et y ajouter de la valeur. L'Afrique abonde en ressources humaines, institutionnelles et minières ; celles-ci ont besoin d'être mobilisées, efficacement déployées et entretenues. Un point de départ serait que tous les partenaires au développement soutiennent l'implémentation des cadres de politique sectorielle continentaux développés sur une base consensuelle et adoptée par l'Union africaine.

42. De plus, l'Afrique devrait construire des mécanismes de coordination résistants pour permettre au Sud de s'engager dans la nouvelle architecture. Pour que ceci devienne réalité, le développement durable approprié des capacités est la clé. Ceci est essentiel étant donné que la deuxième génération de la CSS implique des atouts et influx mondiaux variés, exigeant par là une meilleure cohérence et coordination. Dans le processus mené par le Sud, l'accent doit être mis sur l'espace d'innovation pour que les institutions régionales et multilatérales soutiennent les échanges Sud-Sud. Comme résultat, il y a le besoin pour l'Afrique d'investir dans la conception d'indicateurs de l'appropriation. Dans le processus d'appropriation, les pays africains doivent améliorer les capacités de demande et l'identification des besoins de la CSS pour que celle-ci contribue au développement dans son ensemble.

43. L'Afrique s'engage aussi à renforcer les parlements régionaux y compris le Parlement Panafricain(PAP). Ces jeunes législatures régionales et continentales sont stratégiquement positionnées pour encourager et promouvoir l'harmonisation législative régionale et continentale en faveur de l'intégration et du développement dans son ensemble.

44. Partenariats transformatifs : Le nouvel accord doit être basé sur un « partenariat transformatif » qui accorde la priorité à ce qui suit à travers des options de coopération triangulaire améliorées- l'action collective Nord-Sud et Sud-Sud et un engagement rehaussé du secteur privé africain ou domestique avec le développement comme principal point de concentration- à la différence des multinationales ou de leurs succursales basées en Afrique.

45. Des normes d'engagement inclusives à l'échelle globale – tant pour des partenaires de développement potentiels du Nord ou du Sud doivent comporter :

a. des systèmes solides d'échange de l'expérience ainsi que l'expertise africaines, avec valeur attributive, afin de faciliter l'engagement et le partage du savoir, du savoir-faire et des ressources techniques intra-africaines ;

b. renforcer les processus de coopération et d'intégration régionales existants, émergents et anticipés diligentés par les africains ;

c. institutionnaliser la responsabilité mutuelle et l'appropriation comme principes horizontaux-y compris la création de jalons de l'efficacité de développement ainsi que le processus de suivi et d'évaluation autour des programmes d'action y afférents ;

d. une large concentration sur la richesse domestique et la formation du capital ;

e. développer et habiliter le leadership avisé et une coalition développementale des Etats africains, des citoyens et du secteur privé.

46. Pour une cohérence supplémentaire, une responsabilité effective et l'appropriation locale pour une durabilité plus grande constituent de principes importants pour guider l'approche et le cadre de la « nouvelle » architecture de coopération pour le développement à travers un « accord » global qui définit les « bonnes pratiques d'assistance au développement » et gouverne toutes les relations entre les pays, les organisations régionales et les partenaires de développement. Ceci pourrait former la base d'un nouveau paradigme de coopération de développement, d'assistance et de partenariat.

47. Conscients de ceci, nous :

a. **Prenons la résolution** de réunir et partager les expériences africaines sur les agendas sectoriels et thématiques communs à travers la création et le soutien des plates-formes et réseaux d'apprentissage parmi des pays et à travers les sous-régions, y compris les mécanismes de contrôle et d'évaluation des processus et des résultats qui reflètent les réalités africaines et sont façonnés selon les besoins et les priorités du Continent³;

b. *Soulignons* qu'un marché concurrentiel de l'aide au développement, basé sur des partenariats véritables centrés sur le développement des capacités, est dans l'intérêt de l'Afrique. La deuxième génération de coopération Sud-Sud, en particulier avec les pays de la zone BRIC est complémentaire à celle des partenaires de développement traditionnels et est perçue comme une opportunité;

c. Nous engageons à construire et renforcer les coalitions fortifiantes qui promouvront la coopération Sud-Sud pour démultiplier des ressources pour l'apprentissage mutuel afin que le savoir-faire, les bonnes pratiques et l'innovation africains puissent plus efficacement contribuer à la pensée et aux actions de développement au niveau mondial;

d. Nous engageons à évaluer les coûts et bénéfices réels des offres d'assistance au développement en clarifiant les objectifs de partenariat et en s'assurant de la qualité des processus et résultats des partenariats ;

e. **A cet effet, sur la base des mesures existantes, nous nous engageons** à mettre en place « une charte africaine » consolidée pour compléter les systèmes nationaux existants, qui définiront de manière spécifique « les bonnes pratiques d'assistance au développement » qui régiront toutes les relations entre l'Afrique et les partenaires de développement du nord ou du sud. Ceci permettra la création des normes qui incorporent la réalité actuelle de l'Afrique, des principes et

des objectifs de partenariat et servent de base pour un nouveau paradigme pour promouvoir une coopération de développement efficace.

48. De ce fait, nous:

a. **Demandons** des partenariats transformatifs trilatéraux et triangulaires entre le Sud et le Nord, et entre le Sud et le Sud, qui sont en faveur des initiatives et priorités de développement régis par l'Union africaine et son programme du NEPAD et ajoutent de la valeur aux ressources naturelles de l'Afrique ;

b. **Encourageons** vivement nos partenaires de développement à insister pour que l'intégration régionale fasse partie de la coopération bilatérale et multilatérale, lorsqu'ils prennent des engagements avec le continent.

c. **Demandons** une réforme fondamentale du cadre de gouvernance mondiale qui intègre la représentation effective et la participation adéquate de l'Afrique, particulièrement dans le Groupe des 20 (G20) le FMI, la Banque mondiale, le conseil de sécurité de l'ONU et l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'Agenda Post-Busan

49. L'Agenda post-Busan pour l'Afrique est par essence un programme visant à réduire la dépendance de l'Aide et finalement sortir de l'Aide pour le développement efficace. Par conséquent, l'agenda ne doit pas être vu comme quelque chose de nouveau, mais plutôt comme une consolidation des positions africaines de l'heure sur le développement inclusif et la coopération de développement qui ont émergé ces dernières décennies.

50. Le cadre post-Busan doit être conçu pour faire face aux défis actuels, prévenir les nouveaux qui émergent à l'intérieur du paysage de développement mondial. De manière globale, l'agenda de développement de l'Afrique qui se focalise sur la prochaine décennie doit mener à une réduction substantielle de la dépendance de l'aide ancrée dans le développement des capacités humaines et institutionnelles pour la croissance du service et du secteur productif. L'accent doit donc être mis à la fois sur la résilience et l'adaptabilité pour durabilité à long-terme dans le processus de développement de l'Afrique.

51. Principalement, l'Afrique recherche un nouveau cadre de consensus pour un partenariat de développement mondial essentiellement gouverné par les systèmes localisés. Les changements dans l'environnement de développement mondial requiert que nous revoyions de manière critique les structures existantes pour la gestion de l'aide et développons conjointement **une nouvelle architecture de coopération pour le développement international** afin de résoudre promptement et convenablement l'agenda inachevé de l'Aide, dans le cadre de l'efficacité du développement.

52. Ceci permettra de rendre la coopération de développement plus inclusive en impliquant tous les fournisseurs de la coopération ainsi que les besoins basés sur la demande des partenaires bénéficiaires, en tant que participants actifs dans la conception, le fonctionnement, le suivi et l'évaluation du nouveau système. Ceci signifie que le Forum de haut niveau de Busan doit être perçu comme faisant partie d'une considération à un plus long terme de la modernisation du cadre ainsi que des systèmes de fourniture de l'aide.

53. Le nouveau système de coopération doit se fonder sur les expériences gagnées par des mécanismes existants avec la reconnaissance nécessaire des principes universellement acceptables pour diriger la coopération de développement et les contributions de la coopération Sud-Sud et triangulaire à travers des partenariats horizontaux en même temps que la coopération nord-sud. Ces efforts ne doivent pas éviter d'affronter explicitement les déséquilibres actuels et enracinés, qui servent à continuer de marginaliser l'Afrique.

54. Cela englobe des initiatives mondiales portant sur l'Aide pour le Financement du Commerce et du Climat, etc., qui demande des actions plus coordonnées dans la nouvelle architecture par le travail étroit avec les institutions nationales et régionales spécialisées dans les domaines respectifs. Ceci est en reconnaissance de ce que les organisations régionales contribuent de la valeur ajoutée à l'efficacité de l'aide et du développement, en se focalisant particulièrement sur les secteurs productifs, notamment les mines, l'agriculture et les secteurs industriels qui vont au-delà des frontières nationales, y compris l'utilisation des mécanismes de financement innovateurs. Ceci assurera la complémentarité.

55. La nouvelle architecture exige un mécanisme efficace pour contrôler le progrès et évaluer les résultats. L'OCDE/CAD a acquis de l'expérience dans la conduite des enquêtes de contrôle, qui ont produit des preuves de terrain utiles. En nous fondant sur cette expérience, nous appelons à l'établissement d'un instrument de contrôle compact et plus stratégiquement orienté avec un leadership et une appropriation de l'apprentissage par le Sud, ainsi qu'une amélioration continue de l'Afrique. Une caractéristique essentielle de ce cadre est une interface formelle explicite avec des régions en développement et leurs institutions légitimes pour la voix et la participation. De plus, un cadre et un accord africains visant l'efficacité de la coopération serviront de base pour un nouveau paradigme de l'assistance au développement devant gouverner l'engagement et l'interaction qui y sont liés.

56. En consolidant la trajectoire de développement de l'Afrique définie et partagée, l'agenda post-Busan doit s'appesantir sur les quatre(4) préoccupations principales de la gestion de l'aide pour l'efficacité du développement :

a. Rendre la coopération de développement et l'aide convenables au désir de l'Afrique d'assurer une transformation structurelle au sein de son économie et réaliser la diversification, avec un accent sur l'enrichissement et la transformation du capital domestique, stimulant par là la croissance et l'expansion pour créer l'emploi, particulièrement pour les jeunes ;

b. La coopération de développement et l'aide doivent consolider et renforcer l'intégration politique, sociale et économique.

c. De manière plus spécifique, la gouvernance de l'efficacité de développement va au-delà d'une inclusion symbolique de l'Afrique dans les forums mondiaux de l'heure, au sein desquels, le leadership et l'appropriation des processus de développement de l'Afrique par les institutions africaines, les citoyens et les secteurs privés sont essentiels. D'où le besoin pour les approches de fourniture d'aide d'aider à garantir les capacités de ces acteurs comme résultat principal. De ce fait, en même temps que d'autres acteurs, les chefs des CER doivent être signataires du DFB quand ils s'engagent avec les pays pour le développement national et régional.

57. Comme éléments principaux de cet objectif, nous avons :

- a. La réduction de la dépendance de l'aide: besoin de définir une stratégie efficace à travers un développement inclusif du secteur privé, la croissance du capital de ressources humaines et chercher dans les ressources existantes des fondations africaines et internationales ;
- b. Partenariat transformatif au sein de l'Afrique: renforcement de l'efficacité des CER aussi bien que des partenariats inter et intra régionales qui renvoient aux dimensions intra africaines de la coopération Sud-Sud;
- c. Reformation de la gouvernance mondiale – renforcer la représentation, la voix et l'influence adéquates de l'Afrique dans les processus et institutions de la gouvernance mondiale ;
- d. Responsabilité mutuelle- y compris la responsabilité politique, technique et sociale à tous les niveaux en droite ligne avec les instruments existants de la gouvernance africaine tels que le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Un message clair de l'engagement de l'Afrique à concevoir ses propres systèmes et normes de responsabilité pour guider le rôle et l'impact de l'Aide dans l'efficacité du développement.
- e. Etablissement des synergies de toutes les politiques de développement au niveau mondial pour garantir que des instruments internationalement acceptables gouvernant les régimes de l'aide ne sont pas méprisés.
- f. Un besoin urgent de suivre les engagements non tenus des partenaires de développement depuis Paris et Accra pour garantir un partenariat basé sur les valeurs, l'appropriation national, la transparence de l'aide, l'augmentation de la qualité, de la quantité et de la prévisibilité;

Dans la promotion de l'efficacité de l'aide, le Continent fait des efforts vers:

- I. L'institutionnalisation d'un cadre approprié et partagé pour l'efficacité du développement, la gestion de l'aide sous-tendu par des valeurs tel que souligné dans l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- II. Le renforcement l'appropriation à partenaires multiples de l'Agenda³ de l'EA et la représentation africaine ainsi que les positions unifiées et le consensus dans les fora mondiaux;
- III. Un accent plus grand sur la coopération Sud-sud intra africaine aussi bien que la coopération Sud-Sud dans son ensemble ;
- IV. L'augmentation de l'investissement dans le développement du capital humain, l'efficacité institutionnelle et infrastructurelle aussi bien que le développement de la chaîne des valeurs régionales
- V. Le renforcement et l'habilitation des institutions régionales et la capacité des CER à implémenter et suivre les priorités africaines existantes;
- VI. Création des régimes d'investissement d'appui pour promouvoir à la fois l'investissement domestique et étranger y compris la diaspora africaine, aussi bien que l'augmentation de l'investissement dans la recherche au plan continental, le développement du savoir, et la gestion et la dissémination des capacités;
- VII. La mise en place des processus et mécanismes qui permettent de s'assurer que les institutions africaines travaillent de façon plus coordonnée et cohérente dans la promotion et la défense des intérêts collectifs ;
- VIII. Le renforcement de la capacité du secteur public et privé pour la croissance, la rétention et l'utilisation en priorisant le rôle des secteurs privés réceptifs et socialement responsables des Etats en développement ;

³ A travers les mécanismes existants tels que la Plateforme Africaine pour l'Efficacité du Développement (PAED)

Comme mécanisme transversal de la mise en œuvre de l'ED, l'établissement des systèmes d'évaluation et de suivi actionnés localement et connectés régionalement est essentiel. À cet égard, il y a besoin d'un plus grand équilibre entre le changement comportemental et le changement institutionnel. Les systèmes d'évaluation et de suivi favoriseront l'alignement, la qualité et la coordination véritables entre les partenaires (fournisseurs et bénéficiaires) du Sud. Les échanges Sud-Sud ont la capacité d'améliorer le développement du capital social et économique par l'établissement des réseaux de parties prenantes multiples essentiels pour suivre le progrès et faire avancer l'innovation au-delà de la durée de vie des projets et programmes spécifiques.

Pour que le changement historique attendu en Afrique devienne réalité, le continent et ses partenaires de développement doivent agir en synergie en vue du passage souhaité du paradigme de gestion de la pauvreté à celui de transformation économique en utilisant les abondantes opportunités émergentes dans la nouvelle Afrique pour un pôle de croissance naissant qui joue un rôle significatif dans l'économie mondiale intégrée. Ceci fera avancer à coup sûr l'efficacité du développement dans toutes ses ramifications.

La centralité du développement des capacités comme moyen pour aboutir à l'efficacité du développement en Afrique requiert que l'obtention des résultats de développement à partir de l'utilisation des ressources tant locales que celles de l'aide devienne une pratique standard. Ainsi, les indicateurs de DC deviennent incontournables dans la mesure des engagements et de l'agenda Post-Busan; d'où le besoin d'une voix et d'une participation africaines plus organisées et plus coordonnées pour l'appropriation du leadership.

La nouvelle architecture de coopération de développement doit reposer sur une implication intrinsèque des pays pour le développement intérieur. Ceci fait appel à un cadre de partenariat qui respecte les systèmes et atouts endogènes de l'Afrique. L'interface des partenaires avec l'Afrique doit servir à consolider la mobilisation continue des systèmes et processus régionaux et nationaux émergents tels que l'APDev⁴ pour un partage de connaissance localisé et plus efficace. Ceci devrait aussi constituer la base pour le suivi et l'évaluation des engagements post-Busan sur l'EA et l'ED.

Addis Abeba, 30 septembre 2011



⁴ Le NEPAD « établira un forum des pays africains afin de développer une position africaine commune sur la réforme de l'APD, et de s'engager avec le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'OCDE... » NEPAD, 2001, para 148. Parmi les « actions » spécifiques- « constitue un forum de l'APD pour le développement une position commune africaine sur la réforme de l'APD, comme contrepartie à la structure de l'OCDE/CAD.... » para 149